CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

No : **R-3739-2010**

R É G I E D E L' É N E R G I E

Hydro-Québec TransÉnergie

(ci-après le Transporteur)

Demandeur

et

Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)

Demandeur statut d'intervenant

DEMANDE D'INTERVENTION DU GRAME
DEMANDE D'AUTORISATION POUR ACQUÉRIR OU CONSTRUIRE DES IMMEUBLES OU DES ACTIFS DESTINÉS AU TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ AU COURS DE L'ANNÉE 2011

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. Nature de l'intérêt et représentativité

1. Le 2 août 2010, le Transporteur déposait à la Régie de l'énergie une demande d'approbation afin d'obtenir une autorisation pour acquérir ou construire des immeubles ou des actifs destinés au transport d'électricité au cours de l'année 2011 ;

2. Dans un avis publié sur internet le 3 août 2010, la Régie donnait instruction à toute personne intéressée à l'examen de la demande R-3739-2010 de faire parvenir leur demande d'ici le 13 août 2010 ;

3. À titre d'intervenant et dans une optique d'intérêt public, le GRAME désire contribuer activement à l'examen de cette demande d'autorisation, afin de s'assurer que les choix du Transporteur et les décisions en résultant intègrent le mieux possible les politiques et préoccupations actuelles en matière de développement durable et de protection de l'environnement;

4. Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis vingt-et-un (21) ans et compte une centaine de membres en règle ;

5. Ses représentants ont participé, depuis 1998, à plusieurs groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz à effets de serre. Ils siègent régulièrement à des comités rassemblant des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels, des ONG. Le GRAME mène des projets de recherche et est impliqué, de manière parallèle, dans l'action communautaire et l'éducation relative à l'environnement ;

6. Par ses interventions à la Régie, le GRAME s'est toujours efforcé d'intégrer des préoccupations de développement durable aux décisions, notamment par la prise en compte des impacts environnementaux des différentes filières de production d'énergie, dont le transport ;

7. L'intérêt du GRAME en la présente demande vise le respect de l'environnement et des principes de développement durable dans les décisions portant sur les investissements en transport d'électricité pour l'année tarifaire 2011 du Transporteur ;

II. Motifs à l'appui de l'intervention, enjeux abordés et conclusions recherchées

8. Le GRAME a participé, à titre d'intervenant, aux demandes d'autorisation du Transporteur portant sur l'acquisition et la construction de nouveaux investissements pour le transport d'électricité au cours des années 2007 (R-3606-2006), 2008 (R-3641-2007), 2009 (R-3670-2008) et 2010 (R-3707-2009) ;

9. Les cinq (5) enjeux que le GRAME entend traiter dans la présente demande, en lien avec son intérêt pour la protection de l'environnement et les principes de développement durable, sont les suivants :

<u>Stratégie de gestion de la pérennité des actifs du Transporteur (HQT-2, document 1 en liasse)</u>

Enjeu no 1 : Nouveautés de la stratégie en lien avec les critères de pérennité des transformateurs de mesure et grille d'analyse du risque des lignes de transport

10. Le GRAME traitera des changements et nouveautés apportés à la Stratégie de gestion de la pérennité des actifs du Transporteur et abordera, en continuité avec la preuve déposée aux dossiers R-3707-2009 et R-3640-2008, les critères de pérennité des transformateurs de mesure en lien avec les concepts

d'analyse de risque, et également en association avec le risque de contaminer l'environnement avec des substances dangereuses ;

11. Le GRAME cherche à savoir si le choix des critères retenus par le Transporteur permet de réduire significativement les événements (par exemple les accidents, les fuites), étant d'avis que ces événements devraient être associés à un risque nul ou très faible;

12. Le GRAME abordera également la grille d'analyse du risque des lignes de transport dans la perspective des impacts sur la sécurité et l'environnement, de même que les éléments de la stratégie d'intervention à long terme des lignes de transport. Pour cette dernière intervention, le GRAME vise à s'assurer que dans les scénarios retenus par le Transporteur, certains risques environnementaux soient maintenus à leur minimum;

<u>Investissements ne générant pas de revenus additionnels (HQT-1, document 1)</u>

Investissements en maintien des actifs

Portefeuille Maintien– Appareillage

Enjeu no 2 : Analyse des projets requis en protection de l'environnement

13. Le GRAME s'est impliqué, aux dossiers R-3641-2007, R-3670-2008 et R-3707-2009, dans la surveillance des enjeux de la *Stratégie de gestion de la pérennité des actifs* du Transporteur pouvant avoir un impact sur la qualité de l'environnement. Le but recherché au présent dossier est toujours de s'assurer d'investissements suffisants pour réduire les risques, notamment ceux reliés à la contamination des sols pouvant résulter de bris majeurs ou de fuites d'équipements, en vérifiant auprès du Transporteur l'état d'avancement de ces projets;

Portefeuille Maintien – Lignes - Actifs de soutien

Enjeu no 3 : Récupération, disposition et traitement des portiques, des poteaux de bois et des traverses de bois

14. Le GRAME abordera les éléments liés aux investissements ayant un impact sur l'environnement, notamment en ce qui a trait à la récupération des matériaux ;

15. Également, en suivi du dossier R-3707-2009, le GRAME abordera la question du remplacement des portiques, des poteaux et des traverses de bois. Il semble que la preuve du Transporteur n'aborde pas la question des investissements requis pour l'entreposage de ces matériaux lorsqu'ils sont en fin de vie utile, contrairement au Distributeur Hydro-Québec qui abordait cette question au

dossier R-3708-2009. Le GRAME souhaite faire le point sur cet état de fait afin de pouvoir considérer s'il serait opportun que les deux entités collaborent pour le partage des frais de projets pilotes mis en place avec le MDDEP;

Portefeuille Maintien – Télécommunications

Enjeu no 4 : Suivi des projets en réhabilitation des terrains

16. Le GRAME souhaite s'assurer que les investissements requis en réhabilitation des sols contaminés ont été réalisés en conformité avec la demande d'investissements du dossier R-3640-2007 qui prévoyait l'étalement sur plusieurs années des activités relatives à la réhabilitation des actifs de télécommunication ;

17. Par souci de protection de l'environnement, d'intérêt public et de transparence, le GRAME souhaite notamment s'assurer que les informations concernant ces investissements resteront disponibles, suite au transfert de l'unité Expertise immobilière au groupe RHSP, mais tiendra cependant compte, dans son analyse, du fait que certains investissements ont déjà été reconnus comme prudemment acquis par la Régie ;

Investissements en respect des exigences (HQT-1, doc.1, section 3.1.3)

Normes ou encadrements internes

Enjeu no 5 : Réduction des investissements en respect des exigences et suivi des projets en réhabilitation des terrains

18. Le GRAME est préoccupé par la réduction des investissements en *Respect des exigences*, réduction qui était déjà présente au dossier R-3707-2009 et qui s'accentue au présent dossier, et entend donc aborder cet enjeu en suivi de sa position au dossier précédent, en lien avec les exigences relatives à la protection et la préservation de la qualité de l'environnement;

19. Ainsi, le GRAME entend aborder la question du suivi des projets en réhabilitation des sols contaminés, dont les coûts ne sont pas déposés au présent dossier, suite au transfert de l'unité Expertise immobilière du Transporteur au groupe RHSP. Par souci de protection de l'environnement, d'intérêt public et de transparence, le GRAME souhaite aborder cet enjeu et s'assurer que les informations portant sur les investissements requis resteront disponibles, conformément à la décision D-2010-032[1] ;

[1] R-3706-2009, D-2010-032, p. 58, par. 176

III. Présentation de la preuve et argumentation

20. Dans une perspective de développement durable, compte tenu des préoccupations économiques, sociales et environnementales en jeu, le GRAME désire participer activement à l'analyse de la présente demande, par le dépôt de demandes de renseignements et d'une preuve écrite, ainsi qu'aux démarches et étapes subséquentes, s'il y a lieu ;

21. Pour la présente cause, le GRAME a retenu les services de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement. Madame Moreau possède une formation des HEC de même qu'une maîtrise en sciences de l'environnement, ainsi qu'une formation de l'Université de Sherbrooke en vérification environnementale. Possédant une formation professionnelle dans ce domaine, le GRAME soutient qu'elle est en mesure d'apporter une contribution spécifique et différente à la présente demande ;

22. Le GRAME compte également sur la collaboration, au titre d'analyste interne, de madame Valentina Poch, qui détient un baccalauréat en biologie (B. Sc.) et une maîtrise en Aménagement du territoire et développement régional (M. ATDR);

23. Enfin, le GRAME entend retenir les services d'un expert-conseil, monsieur Michel Perrachon, reconnu expert en « exploitation du réseau de transport » dans les dossiers R-3401-98, R-3605-2006, R-3606-2006, R-3616-2006, R-3640-2007, R-3641-2007, R-3669-2008 (phases 1 et 2), R-3670-2008, R-3688-2009, R-3706-2009 et R-3707-2009, et déposera une demande de reconnaissance pour son statut en fonction des directives de la Régie ;

IV. Frais, budget prévisionnel et communications

24. Conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le GRAME demande à la Régie que lui soient remboursés les frais encourus pour sa participation à titre d'intervenant à la présente demande ;

25. Le budget de participation est déposé en annexe de la présente demande d'intervention, conformément aux dispositions du *Guide de paiement de frais des intervenants 2009* ;

26. Aux fins de communications, le GRAME apprécierait que toute correspondance en rapport avec la présente demande soit acheminée à la procureure soussignée, avec copie au directeur intérimaire du GRAME, aux coordonnées suivantes :

Me Geneviève Paquet
327, boul. Curé-Labelle, Suite 104
Fabreville, Qc H7P 2P2
Tél. : 514-352-6796
Télécopieur : 514-352-6796
Adresse électronique : genevieve_paquet@videotron.ca

Monsieur Jonathan Théorêt (directeur)
Groupe de recherche appliquée en macroécologie
800, rue Sherbrooke, bureau 213
Lachine, Qc H8S 1H2
Tél. : 514-634-7205
Télécopieur : 514-634-7204
Adresse électronique : grame@videotron.ca

27. Le GRAME considère que sa participation sera utile et pertinente à l'examen par la Régie de la demande R-3739-2010 ;

28. Les enjeux que le GRAME entend traiter dans cette demande sont en lien étroit avec son intérêt pour le développement durable et la protection de l'environnement ;

29. La présente demande d'intervention du GRAME est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande d'intervention ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME pour la demande R-3739-2010.

Montréal, le 13 août 2010

Geneviève Paquet, LL.B.
Procureure du Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)